



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ZEP

Question au Gouvernement n° 2501

Texte de la question

EDUCATION PRIORITAIRE

M. le président. La parole est à Mme Françoise Branget, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Françoise Branget. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le 13 décembre dernier, vous annoncez une relance de l'éducation prioritaire et la création de collèges " Ambition réussite ".

M. Bernard Roman. Et des suppressions de postes !

Mme Françoise Branget. L'avenir de l'enseignement prioritaire dans notre pays est une question essentielle, qui doit donner corps au principe de l'égalité des chances. À cet égard, le premier devoir de la République, c'est de donner à chaque Français les clés de la liberté que sont la lecture et l'écriture. Il peut paraître surprenant d'avoir à rappeler en 2005 ces principes élémentaires. Cela est pourtant nécessaire au regard de l'urgence : aujourd'hui, 15 % des élèves de sixième ne savent pas bien lire et 30 % à 40 % d'entre eux sont en zone d'éducation prioritaire.

L'éducation prioritaire doit changer, notamment pour les ZEP.

M. Maxime Gremetz. Ah oui !

Mme Françoise Branget. Si l'idée de donner plus à ceux qui ont moins était bonne, force est de reconnaître qu'être classé ZEP engendre un sentiment de relégation et contribue à marquer un échec plutôt qu'à fixer une ambition. Cela doit changer. Monsieur le ministre, votre programme Ambition réussite n'est-il qu'une énième politique de zonage selon les principes qui ont prévalu pendant des années (" *Oui !* " sur les bancs du groupe socialiste) ou tient-il compte des évolutions de notre société en s'appuyant sur une autre logique ? Pouvez-vous nous dire quels principes ont guidé votre action, nous présenter l'architecture de ce nouveau système et nous donner votre calendrier ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Madame la députée, la première phase de la relance de l'éducation prioritaire sera mise en place à la rentrée 2006. Nous allons changer de logique en nous appuyant sur deux principes oubliés depuis vingt-cinq ans : soutien individualisé plutôt que zone et renforcement des moyens là où se concentrent les difficultés.

M. Bernard Roman. C'est pour cela que vous avez supprimé des postes ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce matin, j'ai donné la liste des 249 collèges " Ambition réussite " et des écoles avoisinantes qui vont bénéficier, en raison de leur environnement social et de leurs résultats mauvais, de mille professeurs expérimentés supplémentaires et de trois mille assistants pédagogiques, qui interviendront quatre soirs par semaine,...

M. Maxime Gremetz. Comme à Saint-Sauveur !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...dans le cadre de l'étude accompagnée. Chaque collège devra avoir une infirmière - ce qui n'est pas le cas aujourd'hui - ainsi que des dispositifs d'accueil pour les éléments perturbateurs.

Pour réussir la relance de l'éducation prioritaire, il faut admettre, dans un esprit républicain, que les établissements dont l'environnement social, urbain et scolaire s'est amélioré doivent sortir du dispositif dans les trois prochaines années. Au contraire, j'en ai ramené d'autres, qui n'étaient pas classés éducation prioritaire depuis vingt-cinq ans, dans le dispositif. Ils seront dix-huit dès la rentrée 2006.

Pour la première fois depuis 1982, la logique est inversée : on arrête le saupoudrage, qui n'a rien donné, on augmente les moyens et on en consacre plus là où les difficultés sont les plus importantes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2501

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 février 2006